



MINI CAMP SKI : 12-17 ANS

THÔNE 74230



RENSEIGNEMENT SUR L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Votre jeune est-il détenteur de l'Extra-Pass 2022 – 2023 ? OUI NON

NIVEAU DE SKI

DEBUTANT

CONFIRME

EXPERT

MATERIELS

Nous prendrons la location du matériel à Intersport Davézieux le :

Lundi 13 Février à 15h (navette prévue).

La location sera à vos frais, elle sera facturée à la fin du mois de février.

Si vous en avez besoin, merci de nous indiquer le matériel manquant :

SKI

BÂTON

CHAUSSURES DE SKI

CASQUE

Pointure chaussures :

Taille :

Poids :

DATES : 14/02 AU 15/02

DEPART : Le Mardi 14 Février au rond-point en forme d'os à Bouliou-Les-Annonay à 8h30

RETOUR : Le Mercredi 15 Février dans les communes partenaires vers minuit

PROGRAMME

14/02 : Matin : Départ 8h30 direction la montagne arrivée à 12h max

Repas : Pique-nique tiré du sac

Après-midi : Promenades station de ski ou ski

Soirée : Repas au restaurant

Nuit : Hôtel – FASTHOTEL

15/02 : Matin : Petit déjeuner + Rangement des valises puis à 9h30 sur les pistes !

Repas : Pique-nique préparé par les jeunes

Après-midi : Ski répartition par petits groupes

Départ de la station : 18h

Repas : Pique-nique sur l'aire d'autoroute

Retour : vers Minute

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour s'élève entre **100 € et 150 €** selon le lieu de résidence communes partenaires (* Boulieu-lès-Annonay, Savas, Saint-Marcel, Davézieux, Vernosc-les-Annonay, Roiffieux, Saint-Romain d'Ay, Saint-Alban-d'Ay, Ardoix, Quintenas, Satillieu) ou non partenaires puis en fonction du FORFAIT.

FORFAIT	PARTENAIRE*	NON PARTENAIRE
1 JOUR DE SKI	100 €	130 €
1 JOUR DE SKI + 1 APRES-MIDI	120 €	150 €

Cette somme nous permet de couvrir les frais suivants : Hôtel, restauration, essence, péage, parking et forfait station. Pour les jeunes n'ayant pas encore participé à des activités du Secteur Jeunes Nord Ardèche sur l'année scolaire 2022- 2023, une adhésion obligatoire (JPASS) sera demandée. Cette carte sera facturée 10€ pour toute l'année scolaire. Si vous possédez déjà une carte famille Familles Rurales pour l'année en cours, merci de nous contacter.

DOSSIER A RENDRE AVANT LE LUNDI 30 JANVIER !

1. Remplir le dossier d'inscription
2. Remplir la fiche sanitaire + transmettre une copie des vaccins (Si vous avez déjà transmis une fiche sanitaire pour l'année 2022 – 2023, vous pouvez nous la rendre vierge). Vous pouvez remplir le PDF directement sur ordinateur.
3. Calculer le coût du camp en fonction des critères cités ci-dessus (n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin)
4. Faire un chèque à l'ordre : AFR BOULIEU avec le montant à régler.
5. Remettre la pochette d'inscription dans le centre de loisirs AFR de Boulieu précisant que le dossier concerne le camp du Secteur Jeunes :

AFR Arc-en-ciel
20 rue sur la ville
07100 Boulieu-lès-Annonay

Règlement intérieur

Séjour de vacances 2023

Vie en collectivité : Les jeunes durant l'ensemble de l'accueil devront :

- Participer activement aux tâches de la vie quotidienne : Cuisine, rangement, balayage etc
- Avoir, vis-à-vis du personnel, une **attitude respectueuse**. Les gestes et paroles qui pourraient atteindre à la fonction ou à l'intégrité de toutes personnes sont interdits ;
- Avoir du **respect** envers les autres jeunes. Aucune agressivité verbale et physique ne saura être acceptée.
- **Respecter le matériel** mis à disposition et respecter les différents locaux. Toute détérioration entraînera une réparation pécuniaire de la part des parents
- Avoir une tenue décente et appropriée
- **Respecter la non mixité des chambres**

Il est interdit :

- De consommer du tabac.
- De consommer de l'alcool ou d'introduire toute sorte de produit illicite.
- D'introduire tout matériel représentant un danger quelconque.

Des sanctions pourront être envisagées, après constat manifeste de violence, d'insolence, dégradation ou tout manquement aux règles de vie en collectivité et de fonctionnement édictée par le règlement intérieur ou qui découlent de la législation.

Ces sanctions pourront aller à :

- Une remarque verbale
- En cas de non-respect des consignes édictées ci-dessus, le directeur pourra exclure le jeune induisant **un non remboursement du séjour aux parents**. Les parents devront dès lors venir récupérer eux même le jeune sur place ou payer les éventuels frais de rapatriement (Avion, train, bus etc...)
- **Téléphone portable** : L'équipe d'animation n'interdit pas l'utilisation du téléphone portable. L'utilisation sera toutefois limitée aux temps libres. Les jeunes devront ranger leur téléphone lors des temps de repas, d'activités et d'échange. Dans le cas où l'utilisation du téléphone serait abusive, l'équipe ne s'interdit pas de proscrire tout simplement l'utilisation du téléphone portable du Secteur Jeunes.
- **Affaires personnelles** : La responsabilité de l'association ne pourrait être engagée en cas de perte ou vol. L'équipe se réserve le droit de confisquer tout objet inutile au bon fonctionnement du séjour et de le remettre aux parents en fin de séjour. Une valise « type » sera proposée aux parents rassemblant les habits et effets personnels nécessaire.
- **Maladie et traitement** : En cas d'accident vous autorisez l'équipe d'animation à faire soigner votre enfant et à faire pratiquer toute intervention urgente, selon les prescriptions du corps médical. Vous vous engagez à rembourser tous frais médicaux. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. En cas de PAI, il est obligatoire de transmettre le document afin de prendre en compte celui-ci. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers). Le responsable légal sera avisé le plus rapidement possible ou, s'il ne peut être joint, en suivant l'ordre de préférence des personnes à prévenir en cas d'urgence comme indiqué dans le dossier de l'enfant.
- **Assurance** : L'association dispose d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Cette police d'assurance couvre les dommages subis en cas de défaut d'organisation et de reconnaissance

de sa responsabilité dans l'évènement. Si un jeune endommage volontairement un objet appartenant à un autre enfant, l'assurance responsabilité civile du jeune sera mobilisée.

- **Restauration** : Sauf indication contraire, les repas seront fournis par la structure.
- **Projet pédagogique** : Il peut être consulté par les parents. Les activités sont choisies et organisées par l'équipe pédagogique en tenant compte de l'intérêt des enfants. Les activités programmées peuvent être modifiées ou annulées pour raisons climatiques ou exceptionnelles. Pour la bonne marche du séjour, il est demandé aux familles de limiter au maximum les appels auprès du directeur de séjour.
- **Arrivée et départ du jeune** : Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin du camp, il devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.
- **Transport** : L'inscription au séjour autorise l'équipe d'animation à transporter leur jeune tout au long du camp.
- **Inscription et dossier administratif** : L'inscription est effective, sous réserve des places disponibles, à réception de la fiche d'inscription remplie.
- **Droit à l'image** : Au cours des activités, les animateurs peuvent être amenés à faire des photos ou des vidéos des participants. Sauf avis contraire exprimé par écrit à l'inscription, ces documents pourront être utilisés par l'association Familles Rurales Arc en ciel dans le but de communiquer, d'informer ou de promouvoir (plaquette, affiche, expo, blog etc...)
- **Protection vie privée et RGPD** : Lors de votre inscription, vos informations sont gérées sur un logiciel métier certifié qui est stocké sur un serveur sécurisé. Les données sont utilisées pour vous contacter, établir un suivi des présences, vous faire bénéficier de certaines aides financières, assurer la prise en charge médicale des jeunes, ou encore pour établir des statistiques de fréquentation demandées par nos financeurs. Vous pouvez exercer vos droits : demander une copie de vos données personnelles, du retrait de ces données dès lors que vous quittez l'association. Cette demande devra être faite par mail.

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des séjours et en accepte les différentes modalités.

Date :

à :

Que prendre avec soi ?

Séjour au ski

Un duvet

Un pique-nique pour le premier jour

De l'argent de poche pour des petits souvenirs (au choix)

Une tenue de ski (combinaison, gants, bonnet, chaussettes haute...)

Des tenues chaudes

Un pyjama/tenue pour dormir

Sous-Vêtements

Serviette

Nécessaires de toilettes (brosse à dents, dentifrice, gel douche ...)

Sac pour le linge sale

Un sac à dos + 1 gourde pour le pique-nique sur les pistes !

Option : ski, battons, casque



PS : Les parents doivent informer les animateurs de la prise de médicaments par leur jeunes et transmettre l'ordonnance à Maëva.